

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE**  
**SEANCE DU 06 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N°2020 – 16 DU COMITE SYNDICAL**

**EVOLUTION DU RESEAU DE COLLECTE HERTZIENNE POUR LE TRES HAUT DEBIT RADIO**



Le comité syndical légalement convoqué le 26/06/2020 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 06/07/2020 à 14H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Nathalie FOREST

Isabelle BONNICEL

Alain REININGER

Jean-François DUBOIS

Yves RIBET

Thierry FLANDIN

Jérôme MALUS

Pascal CHARTIER

Gilles NOËL

Guy HOURCABIE

Rémy PASQUET

Alain BOURCIER

Jean-Charles ROCHARD

Pouvoirs :

Mme Régine ROY a donné pouvoir à Mme Nathalie FOREST

M. Patrice JOLY a donné son pouvoir à M. Fabien BAZIN.

Étaient Excusés : François DUMARAIS, Vanessa LOUIS-SIDNEY

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mme Nathalie FOREST

## **Cadre de référence**

- ✚ Vu les articles L32-1, L33-1, L36-7 (6°), L42, L42-1 et L42-2 du code des postes et des communications électroniques (CPCE),
- ✚ Vu la décision n° 2008-0584 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) du 27 mai 2008, autorisant le syndicat mixte Niverlan à utiliser des fréquences de la boucle locale radio de la bande 3,4 – 3,6 GHz dans le département de la Nièvre,
- ✚ Vu la décision n° 218-0472 de l'Arcep en date du 24 avril 2018, modifiant la décision n° 2008-0584 autorisant le syndicat mixte Nièvre numérique à utiliser des fréquences de la boucle locale radio de la bande 3,4 – 3,6 GHz dans le département de la Nièvre,
- ✚ Vu les modalités d'attribution de fréquences de la bande 3410-3460 MHz pour le très haut débit radio en France métropolitaine publiées le 11 décembre 2017,
- ✚ Vu la délibération de Nièvre numérique du 18 novembre 2019 relative à l'attribution de fréquences de la bande 3410-3460 MHz pour le très haut débit
- ✚ Vu le rapport N°9.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

- ✚ D'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil départemental de la Nièvre une participation de 20% du financement de la couverture THD Radio.

**ADOPTE :**

Nombre de voix pour : 16 dont 2 pouvoirs

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION  
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL**

